

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Band:** 52 (1962)

**Artikel:** Noël et Nouvel-An, vers 1890, à Cottens (Vaud)

**Autor:** Decollogny, Ad.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005505>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Noël et Nouvel-An, vers 1890, à Cottens (Vaud)

par *Ad. Decollogny*, Lausanne

Les enfants d'aujourd'hui sont-ils plus heureux que ceux d'autrefois quand viennent les Fêtes de fin d'année? Sans doute les jouets dont souvent ils sont comblés sont plus onéreux, plus compliqués, les lumières plus rutilantes, les sapins illuminés plus nombreux dans les rues et les grands magasins. L'enfant est-il toujours sensible à l'importance plus ou moins grande de ce qu'il trouve dans ses chaussures le matin de Noël, et ne préfère-t-il pas laisser libre cours à son imagination et à ses beaux rêves?

N'étaient-ils pas beaux ces contes où l'on disait que le Bon Enfant, juché sur un traîneau, débordant de jouets et traîné par un cheval, courait de cheminées en cheminées, pour y déposer des surprises. Nos cheminées étaient alors assez grandes pour permettre le passage d'un homme. Le ramoneur n'y passait-il pas pour les ramonages annuels et ne voyait-on pas surgir sa tête et vous crier bonjour. Quoi de plus vraisemblable que le Bon Enfant utilise ce canal pour écouter si les enfants étaient sages et leur apporter le moment venu quelques étrennes.

Il y a une septantaine d'années, si l'on parlait d'arbres de Noël en famille, la mode n'avait pas encore pénétré dans nos maisons campagnardes. Je me souviens qu'à deux ou trois reprises on a allumé des sapins dans l'église de Cottens, par contre, à l'église paroissiale de Pampigny, il y en avait chaque année. Nous y montions et les moniteurs et monitrices de l'école du dimanche distribuaient une orange et une brochure à chaque enfant. Le jour principal des Fêtes était le premier janvier. La veille de Noël était cependant marquée par un usage, encore assez répandu alors. On fondait les plombs et la forme prise par ceux-ci après refroidissement permettait de prédire l'avenir. Cette opération ne pouvait être exécutée que la veille de Noël. Au cours de l'été, nous nous procurions ce métal en allant creuser le talus contre lequel on fixait les cibles pour les tirs annuels et obligatoires. On mettait le métal dans une cuillère de fondeur à long manche que l'on posait sur le feu allumé dans l'âtre de l'antique cheminée. Quand le plomb était fondu, on le versait dans un récipient rempli d'eau froide. La brusque transition du chaud au froid faisait prendre au métal les formes les plus variées, donnant libre cours aux prédictions.

Avant d'aller se coucher, les enfants mettaient leurs chaussures sur le foyer de la cheminée, pour y recevoir les maigres générosités de la Chauchevieille, sorte de sorcière, qui glissait des noix, des pommes ou des oranges, sans oublier une verge. Ce n'était pas précisément généreux, on ne pouvait guère attendre mieux d'un tel personnage.

L'approche du Nouvel-An se signalait par la confection dans chaque ménage de cette pâtisserie bien vaudoise, les bricelets. Au four communal,

chaque ménagère venait la veille de l'An faire cuire un gâteau levé en forme de couronne, appelé «perci», peut être du mot percé?

La nuit venue, les enfants déposaient à nouveau leurs souliers dans la cheminée. Le Bon Enfant glissait alors du chocolat, des bonbons, des jouets, parfois des vêtements ou autres utilités. Personnage imaginaire, il n'était pas encore question de revêtir un habitué de la famille de houppelande et de barbe, pour le faire entrer par la porte. Mais comment les ferait-on entrer autrement?

Si le Jour de l'An était plus bruyant qu'à l'accoutumée, nous n'avions pas de mascarade au village, ni de spectacle. Tout au plus quelques jeunes gens sortaient tambours et grosse caisse et s'en donnaient à cœur joie tout au cours de la nuit.

Dans la matinée du premier janvier, les enfants se rendaient à la salle d'école pour offrir au régent le cadeau de Nouvel-An – attention qu'il avait certes bien méritée –. Un compliment était dit par l'un des grands, puis les filles montaient à l'appartement où l'épouse du régent leur donnait quelques consommations, tandis que les garçons, du plus petit au plus grand, étaient invités à la cave, où l'instituteur leur offrait un verre de mousseux. Jolie tradition qui avait bien son prix.

## Un poisson d'avril à Henniez en 1712

par *Louis Junod*, Lausanne

L'expression «poisson d'avril» n'est pas fréquente en Suisse romande, selon le Glossaire des patois de la Suisse romande<sup>1</sup>, la forme usuelle étant celle de «mois d'avril». C'est celle que nous trouvons employée dans l'affaire dont nous allons parler, et qui formera un utile complément à l'article du Glossaire, puisqu'aucun exemple ancien n'y est attesté.

Notre source, c'est le registre du consistoire de la paroisse de Granges<sup>2</sup>, dans la vallée de la Broye, paroisse dépendant alors du bailliage bernois de Moudon.

Le 22 mai 1712, le consistoire de Granges s'assemble à l'extraordinaire sous la présidence du juge consistorial égrège Daniel Estoppey, de Granges. Y est cité Peter Bize, maçon, de Villarzel, au sujet du scandale commis de nuit à Ingny (Henniez), il y a quelque temps, auprès de la maison de Mr Ballif, sous-lieutenant dans la compagnie de Mr le lieutenant-colonel Stürler. Bize est accusé de lui avoir dit qu'il eût à partir incessamment avec son équipage pour se rendre à Moudon, afin d'y recevoir les ordres pour re-

<sup>1</sup> T. II, p. 171sq.

<sup>2</sup> A.C.V., Bda 65/1, p. 56sqq.